



**DESTINATAIRES : Aux gestionnaires, médecins et employés des hôpitaux de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 19 septembre 2020**

**OBJET : Recommandation de la Direction de santé publique pour les hôpitaux**

---

Dans le contexte actuel d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, la situation épidémiologique en Chaudière-Appalaches évolue rapidement. Le nombre de cas est plus élevé que la normale et les éclosions sont importantes, notamment dans les résidences pour personnes âgées. La transmission communautaire de la COVID-19 est maintenant installée. Afin de protéger la population, les mesures de base de prévention et de contrôle seront renforcées dans les milieux de vie et les milieux de soins jusqu'à nouvel ordre.

#### **Pour les visiteurs**

- Accès aux visiteurs restreint. Autoriser seulement les visites essentielles, humanitaires et de proche aidants;
- Effectuer un triage des visiteurs afin de s'assurer qu'aucun ne présente de symptômes d'infection respiratoire. Aucun visiteur symptomatique n'est admis dans les hôpitaux;
- Les visiteurs asymptomatiques doivent porter un masque de procédure ou un couvre-visage en tout temps pendant la visite;
- Une surveillance plus étroite des visiteurs et des proches aidants doit être faite afin de s'assurer qu'ils respectent les mesures de prévention et de contrôle des infections.

#### **Pour les employés**

- Questionnaire des symptômes obligatoires;
- Ajout de la protection oculaire obligatoire à moins de deux mètres des usagers, en plus du masque de procédure en tout temps, même en zone froide. Par ailleurs, nous tenons à vous informer que nous en sommes à organiser la logistique ainsi que les modalités pour vous approvisionner en visières au cours des prochains jours.
- Le couvre visage est interdit pour les employés qui donnent des soins à des usagers à moins de deux mètres de ceux-ci.

...2

### **Pour les usagers**

- Vigie rehaussée des symptômes;
- Port du masque de procédure à l'extérieur de la chambre.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

*« Signature autorisée »*

Liliana Romero, MD, MSc., FRCPC  
Directrice de santé publique

p. j. Procédure d'utilisation de la visière

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*

# Procédure d'utilisation de la visière



- La visière ne remplace pas l'obligation du port du masque de procédure.
- La visière doit être remplacée :
  - si elle est souillée;
  - si vous devez la retirer pour la pause et le repas;
  - si vous devez sortir d'une zone tiède (jaune);
  - si vous devez sortir d'une zone chaude (rouge);
  - si vous devez sortir d'une chambre en isolement où la protection oculaire est requise;
  - si vous devez remplacer le masque de procédure par un N-95 ou P-100.
- Les visières ne devront jamais être jetées puisqu'elles seront récupérées afin d'être retraitées. Vous devez les déposer dans les bacs de récupération prévus à cet effet. Certains milieux d'exception auront accès à des visières jetables.
- Chaque site sera approvisionné en quantités suffisantes de visières. L'endroit de récupération avant et pendant votre quart de travail vous sera précisé lors du déploiement.
- Limiter le plus possible de toucher la visière. Si vous devez le faire, procédez à l'hygiène des mains avant et après.

Visionnez la vidéo axée sur l'importance de l'hygiène des mains entre chacune des étapes entourant l'assemblage, le port et la manipulation de la visière. Cette vidéo est disponible dans l'intranet section **COVID-19/Documents, outils, affiches et vidéos** et également disponible sur YouTube à l'adresse : **[www.youtu.be/DtyWSQLAiOE](http://www.youtu.be/DtyWSQLAiOE)**.

**Merci de votre collaboration!**

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec